

219C1023  
FR0010407049-FS0602

26 juin 2019

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**TERREÏS**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 25 juin 2019, la société anonyme Credit Industriel et Commercial<sup>1</sup> (6, avenue de Provence 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juin 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TERREÏS et détenir 2 796 786 actions TERREÏS représentant autant de droits de vote<sup>2</sup>, soit 10,89% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TERREÏS sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :
- « acquisition réalisée avec des fonds propres ;
  - nous agissons seuls ;
  - nous envisageons de poursuivre les achats ;
  - nous n'envisageons pas d'acquérir le contrôle de la société ;
  - nous avons l'intention d'apporter nos actions à l'offre publique qui doit s'ouvrir le 3 juillet ;
  - nous n'avons pas d'autres stratégies que celle d'apporter nos actions à l'offre publique ;
  - nous n'avons pas d'accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
  - pas d'accord de cession temporaire ;
  - nous n'envisageons pas de demander de nomination au conseil d'administration de la société. »

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

<sup>2</sup> Cf. D&I 219C1018 du 25 juin 2019.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 679 750 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.